



## PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt

### **Arrêté portant reconnaissance de INNOV-VITI Gaillacois en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**

Le préfet de la région Midi-Pyrénées,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;

Vu le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 17 novembre 2015 ;

Vu l'avis du président du conseil régional Midi-Pyrénées du 21 octobre 2015 ;

Vu l'appel à projets GIEE ouvert pour 2015 en région Midi-Pyrénées le 23 janvier 2015 modifié le 6 février 2015 ;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées par INNOV-VITI Gaillacois en date du 27 août 2015 ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, INNOV-VITI Gaillacois, dont le siège social est situé Abbaye St Michel 81600 Gaillac, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du projet « Concilier réduction des intrants et durabilité des productions viticoles selon les principes de l'agroécologie ».

**Article 2** - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2020. Pendant cette période, INNOV-VITI Gaillacois porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

**Article 3** - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le

**10 DEC. 2015**



Pascal MAILHOS

**ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de INNOV-VITI Gaillacois en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :**

N° du dossier GIEE : GIE15R073000018

Intitulé du projet : Concilier réduction des intrants et durabilité des productions viticoles selon les principes de l'agroécologie

Territoire du projet : Territoire du gaillacois, zone viticole.

Date de début du projet GIEE : 1<sup>er</sup> septembre 2015

Date de fin du projet GIEE : 1<sup>er</sup> août 2020

Exploitants agricoles engagés dans le projet : INNOV-VITI Gaillacois

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
CABAL	Sébastien	81150	LAGRAVE
DOMAINE EXPERIMENTAL VITICOLE TARNAIS		81600	GAILLAC
EARL ARNAUD		81150	LAGRAVE
EARL CALMET		81150	LAGRAVE
EARL CARCENAC		81600	MONTANS
EARL DE LAGARRIGUE		81600	SENOUILLAC
EARL DE L'ENDREVIE		81600	BRENS
EARL Jean ALBERT et Fils		81150	CASTANET
EARL V et P NOUVEL		81150	CESTAYROLS
GALAND	Sylvain	81150	CESTAYROLS
MALBERT	Dominique	81600	TECOU